

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS

Les territoriaux ont aussi leur mot à dire

Sitôt le 22 octobre 2008 et l'identité des membres du comité « Balladur » pour la réforme des collectivités locales connus, pointe le danger d'un « décalage ». Les territoriaux ne parlent pas forcément « la même langue » que des personnalités assez éloignées de la sphère locale, tel l'éditorialiste Jacques Julliard. Certains directeurs généraux des services (DGS) tentent bien de promouvoir leur candidature. En vain. « Un DGS ou un maire bénéficiant d'une expérience récente n'aurait pas fait de mal », regrette Stéphane Pintre, président du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT). « Quand on organise une réflexion sur la gouvernance d'entreprise, on convie les actionnaires, mais aussi les dirigeants », renchérit Jean-Christophe Baudouin, président de l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF).

A la veille de la remise du rapport « Balladur », les professionnels tentent de faire valoir leur expertise. Ils entendent surtout apporter leur contribution technique lors de la rédaction des textes de loi.

Leur déception surmontée, les principales organisations professionnelles de la fonction publique territoriale (FPT) s'attachent à peser dans le débat. A l'instar de l'AATF, elles se gardent de s'engager sur « le terrain politique ». Elles entendent, avant tout, apporter leur « regard d'expert ».

Le statut absent. La FPT, en tant que telle, se trouve quasi-exclue des investigations du comité « Balladur ». Si ce n'est, sous la forme d'une interrogation noyée dans une longue liste de « questions à

éclaircir » : « Quelles recommandations formuler concernant la fonction publique territoriale ? » « Or, la conception de l'Etat des organisations passe par le statut, déplore Jean-Christophe Baudouin. Les collaborateurs des élus n'existent qu'à travers ce filtre. » Le message se veut, malgré tout, parfois, de cet ordre-là. « Nous ne sommes pas du tout opposés à une logique de blocs de collectivités. Nous souhaitons simplement qu'il existe des passerelles destinées à favoriser la mobilité des agents », considère, par exemple, Jean-François Crost, premier vice-

président du Syndicat national des cadres territoriaux (SNCT). Dès le mois de novembre, le comité croule sous les requêtes. Le temps presse déjà jusqu'à la parution de son rapport, programmée fin février. Par l'intermédiaire de Bernard Accoyer,

Il n'est plus possible de traiter la décentralisation comme une ambition de pure technocratie accouchant d'un système descendant et normé.

Jean-Christophe Baudouin,
président de l'AATF

président (UMP) de l'Assemblée nationale, le SNDGCT obtient d'être entendu le 14 janvier. La seule audition de territoriaux, au milieu d'une soixantaine d'autres largement ouvertes aux parlementaires, dirigeants des partis et présidents d'associations d'élus locaux.

Les administrateurs favorables à une France à la carte

Loin de l'univers du comité « Balladur », la contribution de l'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF) a été préparée sous la houlette de la délégation Bretagne et de la jeune directrice générale des services de la ville et de la communauté d'agglomération de Quimper (Finistère), Béatrice Mérand. « Ceux qui ont porté le texte ont, pour la plupart, pris le train de la décentralisation en marche », se félicite le président de l'association, Jean-Christophe Baudouin. Hostiles à des propositions « taille unique », les administrateurs récusent un regroupement généralisé des administrations départementales et régionales. « Nous avons surtout voulu privilégier une méthode, éclairer

Jean-Christophe Baudouin. Il n'est plus possible de traiter la décentralisation comme une ambition de pure technocratie accouchant d'un système descendant et normé. » La contribution écarte la suppression de la clause générale de compétence, lui préférant « l'instauration de chefs de file ». Iconoclaste, l'AATF s'aventure sur le terrain institutionnel, appelant à « dissocier les rôles délibératif et exécutif » des collectivités. Les patrons des administrateurs en perdraient leur fonction de responsable des assemblées. « Le tandem "DG-élu" ne serait plus le même, plaide le président de l'AATF. Notre rôle deviendrait sans doute moins politique. »

Audition des directeurs généraux. « Nous n'avons pas fait de demande, car nous sommes très bien représentés par l'Assemblée des communautés de France [ADCF], témoigne Pascal Fortoul, président de l'Association des directeurs généraux des communautés de France [ADGCF]. Nous nous sommes aussi rapidement aperçus que l'intercommunalité n'était pas en danger. »

Ce qu'ils en pensent

«Privilégier le département et l'intercommunalité»



Patrick Heintz, DGS du Var, conseiller spécial du secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, Hubert Falco

«L'indispensable simplification passe bien davantage par une logique de blocs de compétences que d'hyperspécialisation. Dans ce cadre, il faut absolument privilégier l'intercommunalité et le département. Les communautés correspondent aux territoires de vie et de proximité. Les départements jouent un rôle de coordination et de solidarité naturelle tout à fait important. Ils doivent, en ce sens, se transformer en Sénat de l'intercommunalité. Parallèlement, il convient de passer à huit régions. Car, aujourd'hui, non seulement celles-ci ne possèdent pas d'identité forte, mais elles sont beaucoup trop petites pour affronter les défis de la mondialisation.»

«Eviter les tutelles sur les communes»



Stéphane Pintre, DGS d'Antibes (Alpes-Maritimes), président du Syndicat national des DG des collectivités territoriales

«La réforme devra traduire, dans les faits, le principe selon lequel aucune collectivité ne peut exercer une tutelle sur une autre. Les financements croisés favorisent aujourd'hui les pressions, en particulier sur les communes. Pour éviter cela, nous préconisons d'attribuer la clause générale de compétence au seul couple commune-communauté. Les régions, chargées de fixer les grandes orientations stratégiques, n'ont pas à financer de petits équipements culturels ou sportifs. Nous sommes, dans le même sens, davantage favorables au concept d'autorité organisatrice [qui repose sur un principe d'exclusivité] qu'à celui de chef de file.»

«Sortir du faux débat sur la clause générale»



Gilles Le Chatelier, DGS du conseil régional de Rhône-Alpes

«Les conseillers régionaux sont déjà issus de sections départementales. Transcender le "localisme" pour faire prévaloir l'intérêt régional est un combat quotidien, contrairement à ce que beaucoup pensent. La suppression de la clause générale de compétence constitue un autre faux débat parisien dont il faut sortir. Nous multiplions les cofinancements car aucune collectivité n'a les moyens de mener seule d'importantes opérations de 20 ou 30 millions d'euros. C'est l'Etat, qui, dans les contrats de projet, nous incite à intervenir dans des domaines qui ne sont pas les nôtres, comme l'enseignement supérieur ou la construction de la ligne à grande vitesse.»

L'ADGCF s'appuie également sur le SNDGCT. Les représentants du syndicat, tous issus de communes ou d'intercommunalités, militent, le 14 janvier, pour le maintien de la clause générale de compétence au seul «bloc local». Et promeuvent, dans le même mouvement, une plus forte spécialisation des conseils généraux et régionaux.

L'AATF tient son colloque le 20 janvier à l'Assemblée nationale. Répondent aux rendez-vous les députés Jean-Pierre Balligand (PS), coprésident de l'Institut de la décentralisation, Michel Piron (UMP),

vice-président de l'ADCF, et Jean-Jacques Urvoas, corapporteur (PS) de la mission «collectivités» de la commission des lois de l'Assemblée nationale présidée par Jean-Luc Warsmann (UMP).

Lobbying post-rapport. Didier Bacqueville, membre du bureau de l'Association nationale des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des régions et des départements (ANDGDGARD), ne se montre pas totalement conquis par leur plaidoyer en faveur d'une architecture différenciée en fonc-

tion des territoires. «Si les "agglos" reprennent l'essentiel des compétences départementales, cela implique un bouleversement total. On peut s'interroger sur la faisabilité d'une réforme.»

Dans une contribution (*lire l'encadré, p. 10*), remise en «mains propres» au comité, le 13 février, l'AATF reprend à son compte la plupart des consensus dégagés dans le cadre des rapports «Warsmann» (pour le volet institutionnel) et «Valletoux» (pour la partie financière).

Dans les tout prochains jours, les conclusions du comité «Balladur»

seront dévoilés. D'ores et déjà, les territoriaux espèrent peser sur l'après. L'ADGCF entendra le député (PS) André Vallini, membre de l'instance, le 1^{er} avril. D'autres rencontres devraient suivre. «Pour l'instant, le lobbying ne sert à rien, juge Pascal Fortoul. C'est surtout au moment de la rédaction du projet de loi-cadre que nous défendrons notre contribution technique auprès de la direction générale des collectivités locales, des parlementaires et des différents ministères concernés.»

Jean-Baptiste Forray